



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : CLERMONT-FERRAND

Établissement : Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand 1

Demande n° S3LP120002837

Dénomination nationale : Systèmes informatiques et logiciels

Spécialité : Réseaux et télécommunications

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle a été ouverte en 2006. Elle forme les étudiants à : l'installation, la gestion, la maintenance et la sécurisation des réseaux, ainsi qu'aux environnements applicatifs qui les utilisent. Elle apporte des compétences pour tous types de réseaux (données, voix, mobiles), orientées sur les spécialités liées à l'informatique répartie, les réseaux et les télécommunications, une technicité dans la gestion de solutions de couplage téléphonie - informatique. La licence se positionne sur des métiers des systèmes d'information et des télécommunications liés à l'assistance aux utilisateurs, à la production - exploitation, aux études - développement - intégration et en particulier sur les emplois émergents de chargé d'affaires internes, d'administrateur d'outils - systèmes - réseaux et télécoms, d'administrateur de bases de données. La formation, localisée au lycée Jean Monnet à Aurillac, est portée par l'Institut universitaire de technologie de Clermont-Ferrand, en partenariat avec le lycée Jean Monnet et avec le GRETA du Mont du Cantal. Elle accueille un public en alternance en contrat de professionnalisation, et marginalement en formation continue.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

| | |
|---|------------------------|
| Nombre d'inscrits | 10 |
| Taux de réussite | 84 % |
| Pourcentage d'inscrits venant de L2 | 0 % |
| Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation) | 0 % |
| Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels | 25 % |
| Pourcentage de diplômés en emploi : 1 enquête nationale 3 enquêtes à de l'établissement | 83 % de 57 % à 86 % |

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La dossier manque de précision, ne comporte pas de fiche d'auto-évaluation et soulève des interrogations sur de nombreux points. Il n'y est pas fait état du positionnement de la formation dans l'environnement universitaire et régional. Les enseignements, aux contenus relativement larges, ne semblent pas centrés sur les métiers émergents mis en avant dans le dossier et présentent un contenu peu spécialisé pour former des diplômés de niveau II. On manque par ailleurs d'éléments de mesure précis pour appréhender le pilotage de la formation, et en particulier le mode de gouvernance avec les partenaires du lycée et du GRETA. On ne dispose pas de comptes-rendus de réunions explicitant le mode de fonctionnement de la formation.

La répartition des enseignements soulève des problèmes : forte proportion confiée à des personnels du lycée Jean Monnet ; absence du responsable universitaire de la formation parmi les enseignants ; enseignants-chercheurs très peu représentés ; professionnels insuffisamment positionnés dans le cœur de métier.

Il n'existe pas de conseil de perfectionnement mais un comité de pilotage au sein duquel ne semblent pas figurer de professionnels. Le taux de réussite est par ailleurs relativement bas pour une licence professionnelle, calculé sur la base, il est vrai, d'effectifs quelque peu réduits pour en tirer une conclusion définitive. Les étudiants issus de L2 sont totalement absents de la formation et aucun dispositif ne semble avoir été mis en place pour y remédier. Le fonctionnement en alternance facilite par contre l'insertion professionnelle, mais on observe un net accroissement de la proportion des étudiants en poursuites d'études durant la dernière année.

- Point fort :
 - Le régime de fonctionnement en alternance en contrat de professionnalisation.

- Points faibles :
 - L'absence d'auto-évaluation.
 - La très faible implication des enseignants-chercheurs dans les enseignements et des professionnels dans le cœur de métier.
 - L'absence d'étudiants de L2 et de dispositifs pour y remédier.
 - La progression des poursuites d'études sur la dernière année.
 - L'absence de conseil de perfectionnement.
 - L'absence d'intervention du responsable de la formation dans les enseignements.
 - Le manque d'informations sur le pilotage de la formation et sur les relations avec d'autres formations.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

Recommandations pour l'établissement

Une réorganisation globale apparaît nécessaire pour remédier à l'ensemble des points faibles mis en évidence. Tout d'abord, il conviendrait de faire en sorte que le contenu de la formation soit pleinement en phase avec les métiers visés, sauf à retenir une définition plus large de ces métiers conformément aux résultats d'insertion enregistrés. On devrait en tout cas veiller à se différencier clairement de la licence professionnelle « Génie logiciel, développement d'applications pour plate-formes mobiles ». Le mode de gouvernance de la formation devrait également être revu pour affirmer le pilotage universitaire de la formation par : la présence du responsable de formation dans les enseignements, un poids significatif des enseignants-chercheurs et une part suffisante des universitaires dans les enseignements, une redéfinition des rôles avec les partenaires du lycée et du GRETA, tant en termes de rééquilibrage dans les enseignements que de périmètre de responsabilité. L'implication du monde de l'entreprise devrait être renforcée dans les enseignements du cœur de métier, dans le fonctionnement de la licence et par la signature de conventions avec des organisations patronales, branches professionnelles, entreprises leaders du marché, PME de la région.

Une diversification des publics est nécessaire, en mettant notamment en œuvre des actions de communication ou en développant les liens avec des parcours en amont de licence générale, en particulier de l'Université Blaise Pascal. L'attractivité vis-à-vis du public de formation continue serait également à travailler et à développer. Un conseil de perfectionnement devrait être mis en place, conduire une auto-évaluation de la formation, spécifier ses acquis, préciser clairement les objectifs et analyser les évolutions à adopter. Enfin, l'intitulé de la spécialité devrait être modifié, car il brouille la lisibilité de l'offre de formation de l'établissement vis-à-vis de deux formations de dénomination nationale « Réseaux » et « Télécommunications ».